

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 5 décembre 2016

n°1a

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 56

PRESENTS (43) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Jacques MELQUIOND, Anne-Florence BOURAT, Mohamed BEN EMBAREK, Françoise BRAUD, Hubert PREHER, Corine FARINEAU, Jacques DUMAS, Chantal PETIT, Evelyne AZIHARI, Béatrice ROUSSENQUE, Jean-Michel MEUNIER, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Françoise MERY, Pierre BARAUDON, Yvon GANIVELLE, Jacky ROY, Monique CARDINEAUX, Françoise VASLIN, Jean-Paul BARBOT, Bernard BIET, Bernard HENEAU, Isabelle BARREAU, Jean-Claude BONNET, Annie DESPAS, Francis FAGES, Jacky GAUTHIER, Alain GUIMARD, Alain LAUMONIER, Christine PIAULET, Bruno SULLI, Marie Line CHABOT, Dominique GAUTHIER, Louis CLAVE, Gérard PEROCHON, Marylène FAVARD, Dominique MARTIN, Dominique CHAINE, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Jean-François DABILLY, Marylène PONTHER, Patrick BLOSSIER

POUVOIRS (6) :

Laurence RABUSSIÉ, mandant a pour mandataire Maryse LAVRARD
Philippe MIS, mandant a pour mandataire Jean-Pierre ABELIN
Frédéric BRAILLARD, mandant a pour mandataire Mohamed BEN EMBARECK
Thomas BAUDIN, mandant a pour mandataire Jacques MELQUIOND
Gilles MICHAUD, mandant a pour mandataire Pierre BARAUDON
Myriam METAIS, mandant a pour mandataire Françoise MERY

EXCUSES (7) : Eric AUDEBERT, Marie-France TEXIER, Hindley MATTARD, Franck BONNARD, Jean-Pierre RENAULT, Sylvain THENAULT, Laurent BLIN

Nom du secrétaire de séance : Jacky ROY

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Election du 14ème membre du bureau communautaire

Le 19 octobre 2016, Monsieur Jean-Claude PINNEAU a annoncé sa démission de sa fonction de maire et de conseiller municipal de la commune d'Archigny. La fin du mandat de conseiller municipal conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire. En outre, Monsieur Jean-Claude PINNEAU avait été élu 14ème membre du bureau communautaire.

Lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant, il est pourvu, conformément à l'article L273-10 du code électoral, par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal suivants sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire sur laquelle le candidat a été élu.

Monsieur Jacky ROY, qui par ailleurs a été élu maire lors de la séance de conseil municipal d'Archigny le 3 novembre 2016, était le 3ème candidat au conseil communautaire sur la liste "Ensemble continuons de construire l'avenir d'Archigny". Le siège de conseiller communautaire devenu vacant est donc pourvu par Monsieur Jacky ROY.

Pour pourvoir le siège de 14ème membre du bureau communautaire, il est nécessaire de procéder à une élection.

VU l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif au bureau des établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L273-5 du code électoral relatif au mandat de conseiller communautaire,

Acquitté en PREFECTURE le 07/12/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 5 décembre 2016

n°1a

page 2/2

VU l'article 6 des statuts de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais relatif au bureau et au président,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 14 avril 2014 relative à la composition du bureau communautaire,

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir le siège de 14ème membre du bureau communautaire laissé vacant suite à la démission de Monsieur Jean-Claude PINNEAU,

Monsieur Jacky ROY est candidat et est élu quatorzième membre du bureau.

Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 1
(Mme Cardineaux)

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 8 - 12 - 2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

